



Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP)
(anc. Institut africain de développement économique et social,
Inades)

Institut de la Dignité et des Droits Humains (IDDH)

COLLOQUE SOUS-REGIONAL :

L'ETAT ET LE SERVICE PUBLIC EN AFRIQUE DE L'OUEST

**(Mardi 23 et Mercredi 24 Novembre
2010, CERAP)**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les Etats africains, qui ont pour la plupart acquis leur indépendance en 1960, ont organisé leur administration sur le modèle des administrations coloniales. L'une des missions fondamentales que se sont assignées ces Etats (*issues donc du droit colonial*) est la prestation de services publics aux citoyens par le biais de leur administration publique. Par ces prestations, les Etats réalisent leurs objectifs de redistribution sociale et de respect des droits fondamentaux de l'homme tels que précisés dans la plupart des constitutions africaines et dans la déclaration universelle des droits de l'homme¹. Ces services de base contribuent à assurer des conditions de vie honorables, et sont capitaux pour toutes stratégies de lutte contre la misère.

Cependant, de la littérature sur les services publics en Afrique en général et en Afrique de l'ouest en particulier, il ressort que ces services connaissent un mauvais fonctionnement et subissent une forte désagrégation. Ces appréciations négatives sont alimentées par les rapports et écrits sur les pratiques qui gangrènent le secteur public, régi par des logiques clientélistes inégalitaires et souffrant d'un manque croissant de productivité et d'un déficit d'efficacité. En effet, des services de base dans les domaines de l'administration publique, de la santé, de la justice, de l'éducation, de la fourniture en eau et électricité, des télécommunication et de l'information ou encore de la sécurité ne sont pas rendus de manière satisfaisante, et les premières victimes sont les populations les plus pauvres (financièrement et socialement), qui ne peuvent s'offrir l'accès à ces services. La plupart des pays de la région ouest africaine semblent être confrontés à ces problèmes identiques.

Dans le contexte actuel où la plupart des pays ouest-africains sont cinquantenaires, il paraît important de faire un état des lieux du service public en Afrique de l'ouest. Qu'est-ce qui caractérise ce service public ? Quels sont ses différentes formes et ses évolutions ? Quels en sont les limites et ses nouvelles formes d'adaptations ?

Notre objectif est de *comprendre* le fonctionnement et d'en tirer des leçons, puis d'analyser des initiatives qui se sont avérées positives, afin de

¹ **Article 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948**

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

dégager des pistes réalistes et efficaces d'amélioration du fonctionnement du Service Public.

II. TITRE DU COLLOQUE

Le titre de cette initiative est : ***L'Etat et le Service Public en Afrique de l'Ouest.***

III. OBJECTIFS DU COLLOQUE

- Objectif global

Le colloque vise globalement à apporter une contribution intellectuelle à l'amélioration des performances des services publics de la sous-région.

- Objectifs spécifiques :
 - o Identifier les choix politiques en termes de services publics
 - o Analyser les dynamiques d'évolution du champ d'intervention Des Etats ouest africains
 - o Définir les perspectives futures de délivrance des services publics.

IV. THEMES A TRAITER AU COURS DU COLLOQUE

La démarche méthodologique que nous proposons d'adopter se structure en trois (3) axes. Ces axes situent les sous-thèmes à traiter. Les résumés des communications des différents devront parvenir aux adresses suivantes sous-mentionnées, dans la première semaine du mois de novembre **2010** :

- Rodrigue KONE : rf_kone@yahoo.fr **ou** rodrigue.kone@cerap-inades.org
- ANZOUA Koffi Abou : aboudiahment1@yahoo.fr **ou** anz@cerap-inades.org

AXE 1 : CLARIFICATION CONCEPTUELLE : ETAT ET SERVICE PUBLIC

1. Etat et Service Public : quelle définition ?

Les concepts « Etat » et « Service public » s'adosent sur des théories intellectuelles qui en définissent le sens et délimitent le champ d'application. Que revêtent ses différentes notions et quels sont leur champ opérationnel ?

2. Formation et émergence de l'Etat et des services publics en Afrique de l'ouest

La clarification de ces notions universelles servira de fondement à la réflexion sur la genèse et la diversité des offres de services publics dans les pays de l'Afrique de l'ouest au lendemain des indépendances.

AXE 2 : EVOLUTION DU SERVICE PUBLIC EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DEPLOIEMENT DE L'ETAT

1- La délivrance du service public par l'Etat : l'évolution des modes de gestion

L'Etat en Afrique de l'ouest joue le rôle de « *pourvoyeur* » des services sociaux. Il existe, selon le droit administratif général, deux principaux modes de gestion des services, en l'occurrence la gestion du service public par *une personne publique* ou *par une personne privée*. Le premier mode de gestion est dit « direct » parce que géré par la personne publique ayant institué le service public : la régie. Elle peut en outre être confiée à une personne publique autre que celle ayant institué le service public. Le second mode de gestion est à l'initiative de personne privée traduit en termes de délégation contractuelle ou unilatérale. Les *modes de gestion* apparaissent nombreux et leur choix peut ainsi être compliqué. Il s'agit donc à travers ce colloque de présenter les différents *modes de gestion* du *service public* que les Etats en Afrique de l'ouest ont adopté, mais surtout de savoir comment les classer et comment ils fonctionnent afin de les utiliser au mieux.

2- La décentralisation et le service public local

Les politiques de décentralisation dans les Etats au sud du Sahara mis en place depuis les années 1990 étaient censées favoriser le développement des collectivités décentralisées, l'amélioration du care de vie des populations locales ainsi que stimuler une culture de démocratie locale. L'offre des services sociaux de base aux populations locales constitue aujourd'hui l'élément qui permet d'apprécier l'effectivité de la décentralisation. L'évolution des processus de décentralisation en Afrique de l'Ouest devrait donc fournir des contextes favorables à une meilleure gestion des ressources, à une meilleure évaluation des besoins des populations et à des réponses plus adaptées. Peut-on par ce colloque faire une analyse des résultats des politiques de décentralisation dans la fourniture des services essentiels ? Des paramètres de nature politiques (forte politisation de la question des transferts de compétences, compétition entre élus locaux) ou économiques (ineffectivité de l'autonomie budgétaire, prise en

compte de la rentabilité de l'espace naturel des entités décentralisées) rendent-ils inefficaces les actions locales ? Quelles stratégies les collectivités locales doivent - elles développer afin de s'acquitter de ces obligations de fourniture de service de base au plan local ?

3- le rôle du secteur privé dans la délivrance des services publics en Afrique de l'ouest

L'Etat et les collectivités décentralisées peuvent décider au moyen d'une loi, d'un règlement ou d'un acte individuel, de confier unilatéralement la gestion d'un service public à une personne publique ou une personne privée.

Outre cette possibilité, les Etats de l'Afrique de l'ouest ont connu à partir des années 90 une expansion des modes de gestions des services publics par habilitation contractuelle. Gagnant l'ensemble des infrastructures économiques, les services publics sont également tombés dans le champ de la privatisation, longtemps considérés comme étant de la seule responsabilité des Etats. Par ces habilitations contractuelles, *la gestion des services publics est dite déléguée*. Le service est confié à une entreprise normalement privée, et la gestion peut revêtir des formes variées : les contrats de gestion, d'affermage et de concession. Compte tenu des contraintes spécifiques de leurs économies et d'un environnement sociopolitique parfois difficile, la privatisation des entreprises publiques dans ces pays soulève toujours des controverses. Aussi, Dans ce contexte de privatisation des entreprises publiques, les populations attendent l'amélioration des services publics privatisés. Des lors, quels bilans (*jugés positifs en 1998, Patrick PLANE*) peut-on faire de ces différentes options institutionnelles de privatisation des services publics dans cet espace ouest-africain ? Dans quelle mesure le partenariat public-privé peut-il garantir le respect des grands principes du service public (droit au fonctionnement normal et continu du service, l'égalité d'accès et de traitement, la réduction des coûts, etc.) ? Est-il possible pour les Etats ouest africains d'exiger expressément un équilibre dans le partage des risques et des responsabilités dans les clauses contractuelles?

AXE 3 : LES NOUVELLES FORMES DE DELIVRANCE DES SERVICES PUBLICS

Outre les missions régaliennes de l'Etat, des mécanismes se mettent en place afin de pouvoir délivrer des services minimums aux populations et contribuer au développement social. Des acteurs interviennent dans la fourniture des services publics, sous forme de participations citoyennes dans la fourniture de service de base aux populations défavorisées. Des mécanismes semblent être différents et diversifiés : soit les services sont privatisés, soit ils sont pris en charge par des structures privées (COGES, mutuelles de santé, ONG de délivrance des services d'assistance sociale, centre d'alphabétisation, etc.). Les enjeux fondamentaux du colloque est de présenter ces initiatives nouvelles, les qualifier (*mécanismes compensatoires ?*) et de clarifier les rapports qu'ils entretiennent avec les autorités publiques et les populations. Il sera également l'occasion de réfléchir sur l'avenir de telles initiatives de fourniture des services de base dans ces Etats.

LIEU ET DEROULEMENT DU COLLOQUE

Le colloque se tiendra à Abidjan en Côte d'Ivoire, précisément au Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP). Le CERAP dispose d'une salle de conférence, des salles pour héberger les travaux de réflexion de ce colloque, et de nombreuses commodités académiques (salle internet, salle de visioconférence, une bibliothèque, une librairie) propices au déroulement du colloque. Le colloque se déroulera du **mardi 23 au mercredi 24 novembre 2010**, et sera organisé comme suit :

Mardi 23 novembre 2010

8h-8h45 Installation des participants au colloque

8h45-9h10 Ouverture du colloque : allocution du Directeur général du CERAP

AXE 1 : CLARIFICATION CONCEPTUELLE

En vue de faciliter la compréhension des thèmes et des échanges, ce premier axe de travail a pour but de présenter le cadre général du colloque, et se traduira par un document de travail, mis à la disposition des participants après sa présentation à l'ouverture du colloque.

9h15-09h30 Présentation du cadre général et théorique du colloque : document de travail

« Quelles sont les définitions de l'Etat et du service public qui sont données du point de vue juridique, sociologique, économique et historique ? Quels sont par ailleurs les objectifs attendus à travers ce colloque ? » *Intervenants* : Rodrigue KONE (responsable du LAPS) et Jean Emile NKIRANUYE (Directeur de l'IDDH)

09h30-9h50 Genèse des Etats ouest africains et des SP, et diversités des offres de services publics

« Que peut-on dire de la genèse de l'Etat et des services publics en Afrique de l'ouest ? » Par le Professeur Simon-Pierre EKANZA, Université d'Abidjan-Cocody

9h50-10h30 Echanges

Modérateur : Frédéric ABE

10h30-10h50 Pause-café

AXE 2 : EVOLUTION DE L'OFFRE DES SERVICES PUBLICS EN AFRIQUE DE L'OUEST

11h-11h20 Communication introductive : « L'évolution des différents modes de délivrance des services publics dans les Etats ouest africains » Par FALILOU Mbacké Cissé (Alliance pou refonder la gouvernance en Afrique : ARGAs, Mali)

11h25-11h45 Présentation de rapport : « L'Etat et la Gouvernance publique en Afrique de l'Ouest selon les rapports I et II sur la Gouvernance en Afrique » Par Boris TCHOUMAVI (UNECA, Addis-Abeba).

11H50 -12H30 Echanges

Modérateur : KEVIN ADOU

12H30-14H Pause-déjeuner

14h **Panel 1 : la délivrance directe des services publics par les Etats**

14h - 14h20 « Comment l'Etat dans son déploiement remplit-il sa mission de fourniture des services publics ? Les dysfonctionnements identifiés au sein des administrations africaines sont-ils à l'origine de l'inefficacité technique dans la prestation des services publics? Quels sont les domaines les plus touchés ? » . Par Pierre AYOUN N'DAH (Côte d'Ivoire).

14h25 - 14h45 Présentation de quelques résultats (enquêtes et débats) sur la perception des populations ouest africaine de leurs services publics. Par LAPS et ARGAs

14H50 - 15H10 « Quelles sont les stratégies et modalités d'amélioration des interventions étatiques dans la fourniture des services publics ? » Par Madame Ursule Gisèle YOMAN, ex-Secrétaire générale à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités (SGRC)

15h15-16h Echanges

MODERATEUR : Rodrigue KONE

16H- 16H20 pause-café

16h20 **Panel 2 : Le contexte de la décentralisation et le service public à l'échelle locale**

16h20- 16h40 « Le contexte institutionnel de transfert des compétences aux collectivités territoriales a-t-il constitué une avancée dans la délivrance des services publics en Afrique de l'Ouest ? » *Ministère de l'intérieur*

16h45- 17h05 « Quelles sont les contraintes, les difficultés des élus en termes de délivrance des services publics au plan local ? Quels moyens supplémentaires devraient-elles solliciter et avec quels partenaires ? » *Burkina Faso*

17h10-17h30 « Quelle est la part active des organisations internationales dans la mise en œuvre des politiques de développement des services publics initiées par les élus locaux? ». Par Madeleine Oka-Balima, (PNUD, Côte d'Ivoire)

17h35-18h15 *Echanges*

Modérateur : Félicité KRAMOH

18H15 *FIN DE LA PREMIERE JOURNEE DU COLLOQUE*

Mercredi 24 novembre 2010

8h-8h30 Installation des participants

8h30 **Panel 3 : Le rôle du secteur privé dans la fourniture des services publics**

8h30-8h55 « Quels bilans peut-on faire de ces différentes options institutionnelles de privatisation des services publics dans cet espace ouest-africain (contrat de gestion, contrat d'affermage et contrat de concession)? Quelles en sont les perspectives ? ». Par Mamadou KOULIBALY (Président de l'Assemblée Nationale ivoirienne)

9h00- 9h25 « L'Aide publique au développement peut-elle sauver les services publics en Afrique de l'ouest ? ». Par Mamadou DIALLO (Genève)

9h30- 10h30 *Echanges*

Modérateur : Jean-Emile NKIRANUYE

10H30 - 10H50 *Pause-café*

10H50-12H30 *Atelier de réflexion : contribution des participants pour l'amélioration des services publics en Afrique de l'Ouest*

12H30- 14H *Pause-déjeuner*

14H -14h30 *Restitution de l'atelier en séance plénière*

AXE 3 : LES NOUVELLES FORMES DE DELIVRANCE DES SERVICES PUBLICS

14h30 **Panel 4 : présentation des nouvelles formes de fourniture de services publics**

14h30- 14h50 Etude de cas d'une telle initiative en Côte d'Ivoire. Par *Paul ANGAMAN, membre d'un centre de santé communautaire urbain*

14h55- 15h15 Etude de cas d'une telle initiative au BURKINA FASO

15h20- 16h *Echanges*

Modérateur : Professeur Francis AKINDES, Université de Bouaké

16h-17h **Débat** : « Ces initiatives citoyennes privées peuvent-elles être qualifiées de prestation de service public ? » intervenant : Professeur Francis AKINDES.

17h15-17h30 Rapport final du colloque (ANZOUA Koffi Abou et Alain ZOUZOU)

17H30 COCKTAIL DE FIN

V. CAPITALISATION DES TRAVAUX DE REFLEXION

Les actes du colloque donneront lieu à une publication, soit sous la forme d'un document imprimé, soit sous la forme d'un document électronique sur CD. Cette publication aura un effet multiplicateur dans la mesure où elle deviendrait une référence, un outil de travail au service des décideurs politiques de l'Afrique de l'ouest, en quête de pratiques de bonne gouvernance pour enrichir leurs réflexions sur l'efficacité de leurs services publics. Les actes seront aussi utiles à un public plus divers (étudiants, chercheurs, hommes politiques dans l'élaboration de leurs programmes de gouvernement sur les points touchant le renforcement des capacités des services publics, organisations internationales dans l'élaboration de leur politique de coopération, etc.).

Références bibliographiques (indicative)

OUVRAGES SPECIALISES

Léon Bertrand NGOUO, *La réforme administrative dans les services publics en Afrique : développement, performance et bonne gouvernance*, édition l'Harmattan, 2008.

Sous la direction de G. BLUNDO et J.-P. Olivier de SARDAN : *Etat et corruption en Afrique, une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)* ; Editions Karthala et APAD, 2007.

Charles Koffi DIBY, *Management des services publics, retour d'expérience...des raisons d'espérer* ; éditions CEDA/NEI, Abidjan 2007.

René DEGNI-SEGUI, *Droit administratif général*, tome 2 : l'Action Administrative, CEDA 2003.

Pierre ESPLUGAS, *Le service public*, édition DALLOZ, 2^{ème} édition, 2002.

ARTICLES

Lucas PATRIAT : dossier « *Eau : Public-Privé, un modèle à renouveler* », in la Revue Marchés Tropicaux et Méditerranéens, 14 mars 2008, page 5 à 7.

KABORE Armand Joseph : « *Réformes du service public et gouvernance locale : et si on pensait changement de comportement ?* » ; Laboratoire Citoyennetés, juillet 2007.

Cheick DIOP : « *Concession des services publics à des sociétés privées : conséquences juridiques dans les relations avec la clientèle* » ; in la Revue Actualités juridiques, n°51, 2005.

Jean-Pierre Olivier de SARDAN : « *Etat, Bureaucratie, et Gouvernance en Afrique de l'ouest francophone* » ; in la revue Politique africaine, n°96, décembre 2004, page 139 à 162.

Pierre LOUA, sj « *l'Etat et les pratiques de l'administration en Afrique ; le revers de la médaille* », in la Revue Débats, Courrier d'Afrique de l'Ouest, n°3 mars 2003, page 19-24.

Patrick PLANE : « *Les services publics africains à l'heure du désengagement de l'Etat, changement conservateur ou progressiste ?* » ; Annales des mines, juin 1998, page 39 à 48.

SOURCE INTERNET

Falilou Mbacké CISSE, Sidiki Daff, Mormar Lissa Dieng et Karine Goasmat : « *Gouvernance et services publics, Pour ne pas renoncer au rêve du développement* » ; Cahier n°2010-05. www.afrique-gouvernance.net

Falilou Mbacké CISSE : « *Le service public local : son amélioration par le dialogue entre recherche et action dans 4 communes de l'Afrique de l'ouest* », 2007.

Frédéric JONDOT : « *Mali, le service public de l'éducation* », in le Républicain du 26 novembre 2009.

Pierre AYOUN N'DAH, « *Doit-on et peut-on reformer l'administration publique en AFRIQUE NOIRE ?* » ; conférence publique, les Vendredis du CERAP, 15 février 2008, CERAP.

Dr N'dri YOMAN : « *Comment se soigne-t-on en Côte d'Ivoire ?* » ; conférences publique
Les Vendredis du CERAP, vendredi 20 juin 2008, CERAP.

M. Cheikhou LY : « *La définition des éléments de stratégies nationales d'implémentation des NTIC dans l'administration publique africaine* », in Observatoire des Fonctions Publiques Africaines.

François L'ECUYER, « *Nepad : services publics en danger !* », jeudi 14 octobre 2004.

Mamadou Matar GUEYE, Mireille RAZAFINDRAKOTO, François ROUBAUD : Rapport d'enquête « *gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté au Sénégal, le point de vue de la population de l'agglomération de Dakar* », les Enquêtes 1-2-3, Premiers résultats, Dakar 2005. <http://go.worldbank.org/FRYGOPZFQ0>

Rapport d'enquête « *gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté à OUAGADOUGOU, le point de vue de la population de l'agglomération de la capitale* », les Enquêtes 1-2-3, Premiers résultats, août 2005. <http://go.worldbank.org/FRYGOPZFQ0>

Michel AMANI, Moïse ENOH, Mireille RAZAFINDRAKOTO, François ROUBAUD, Rapport d'enquête « *gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté à Abidjan, le point de vue de la population de l'agglomération d'Abidjan* », les Enquêtes 1-2-3, Premiers résultats, Abidjan 2005.

DSRP

Documents de Stratégie de Relance du développement et de Réduction de la Pauvreté, DSRP Côte d'Ivoire : 2009-2013, page 20 à 78.

Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté, DSRP, Sénégal : 2006-2010, page 13.

Document complet de stratégie de Réduction de la Pauvreté, DSRP-C, Togo : 2009-2011, page 22.